

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1005

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« risques »

insérer le mot :

« avérés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.